



**DEMANDE D'ENGAGEMENT
EN CATEGORIE**

BULLETIN D' ENDURANCE 2006

TWIN

13-14 Mai

LEDENON

M.C. LEDENON

SUPERSPORT

17-18 Juin

CAROLE

MS COURNEUVIEN

STOCKSPORT

29 -30 Juillet

PAU ARNOS

PAU ARNOS

05 06 Août

LEDENON

M.C LEDENON

30/09 – 01/10

NOGARO

A.S.M ARMAGNAC BIGORRE

TOUT PILOTE SOUS LE COUP D'UNE SUSPENSION DE PERMIS DE CONDUIRE, ET NON TITULAIRE D'UN CASM, S'ENGAGE A NE PAS PARTICIPER AUX EPREUVES CORRESPONDANT A SA PERIODE DE SUSPENSION.

TEAM

NOM DU TEAM : _____ NUMERO DE LICENCE TEAM : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : Ville : _____ Tél. fixe : _____

Tél. port. : _____ N° DE LICENCE TEAM : _____

MACHINE

Marque : _____ Type : _____

TEAM MANAGER

NOM : _____ PRENOM : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. fixe : _____

Tél. port. : _____

PILOTE BLANC

NOM : _____ PRENOM : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. fixe : _____

Tél. port. : _____ N° et TYPE DE LICENCE : _____

PILOTE BLEU

NOM : _____ PRENOM : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. fixe : _____

Tél. port. : _____ N° et TYPE DE LICENCE : _____

Je soussigné,..... m'engage à respecter le règlement général du Championnat de France d'Endurance 2006, le règlement particulier de l'épreuve et à me conformer aux prescriptions du Code Sportif National de la FFM

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Un droit d'engagement de 630 € par épreuve (incluant 8 € pour le transpondeur) dont le règlement se fera sous la forme de **deux chèques de 315 €** à l'ordre de la FFM, l'un encaissé 30 jours avant l'épreuve (**préciser lequel si besoin est**) l'autre à l'issue de celle-ci.

Un chèque de caution de 750 € devra être obligatoirement joint à l'engagement, celui-ci couvrira l'ensemble des cautions (brassards, transpondeurs, etc...).

Les engagements devront être parvenus à la F.F.M avant le **15 Mars 2006 pour les teams s'engageant sur totalité du Championnat ou sur plusieurs épreuves, faute de quoi leur participation aux épreuves choisies ne sera plus garantie.** Les engagements parvenant après cette date et avant le 30 mars seront pris en compte sans pénalité pour autant qu'il reste des places disponibles sur les épreuves choisies.

Les engagements épreuve par épreuve, devront être parvenus à la F.F.M 45 jours avant celle-ci.

TOUTES LES DEMANDES D'ENGAGEMENT DEVRONT ETRE ADRESSEES A LA DIRECTION DES SPORTS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME ET LIBELLES A L'ORDRE DE CELLE-CI AUPRES DE :

**Fédération Française de Motocyclisme
Direction Des Sports
Monsieur Freddy LEROMAIN
74 Ave Parmentier 75011 Paris
Tel 01 49 23 77 25 Fax 01 47 00 08 37**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE